



Technicien en Loisirs

Description

Sous la supervision du directeur du service des loisirs et de la vie communautaire, le titulaire du poste verra à assurer l'organisation et la supervision du programme aquatique, du camp de jour et collaborer au développement des nouvelles installations neuves de la ville. Il devra également assister le directeur du service dans l'exercice des fonctions de ce dernier.

Principales fonctions et responsabilités :

- Voir à la planification des horaires de travail des employés du programme aquatique et du camp de jour;
- Voir à la planification des cours chaque saisons et agir à titre de personne responsable pour les périodes des inscriptions;
- Collaborer à la planification de la programmation annuelle des événements municipaux;
- Agir à titre de personne-ressource pour les citoyens de la Ville et les organismes communautaires sportifs œuvrant sur le territoire;
- Exécuter toutes autres tâches non prévues et jugées utiles par la direction du service des loisirs et de la vie communautaire de la Ville.

Formation et expérience :

- Détenir un DEC en technique d'intervention en loisirs
- Posséder une expérience pertinente quant à la planification des loisirs d'un organisme public ou communautaire.

Compétences et qualités recherchées :

- Diplomatie et courtoisie avec les citoyens
- Bonne connaissance de la langue française
- Bonne connaissance des logiciels de bureautique et la connaissance du logiciel Sport-Plus (un atout)
- Expérience de sauveteur aquatique (un atout)

Conditions de travail

- Poste régulier de 35 heures par semaine.
- Salaire selon la politique salariale en vigueur.
- Avantages sociaux concurrentiels.
- Entrée en fonction prévue : dès que possible.

Votre candidature

Les personnes intéressées sont invitées à faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard **le 12 mars 2020 16h par courriel** à : adj-loisirs@ville.beauceville.qc.ca

La Ville de Beauceville assure l'accès à l'emploi sans discrimination à toute personne désirant soumettre sa candidature. Nonobstant l'accusé de réception, seules les personnes retenues dans le cadre du processus de sélection seront contactées.